

A.S.A. DE LA BAR INFÉRIEURE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DELIBERATIONS N° 2-2010

Date de convocation : 05 février 2010

Date de réunion : 09 mars 2010

Nombre de voix en exercice : 1.429

Nombre de voix présentes ou représentées : 559

L'an DEUX MILLE DIX, le mardi 09 mars à 11h30 se sont réunis en assemblée générale ordinaire les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de la Bar Inférieure légalement convoqués à la Mairie de Hannogne Saint Martin.

Sous la présidence de Monsieur Hubert FAUCHERON

Etaient présents en tant que syndics :

Monsieur Michel ALEXANDRE
Monsieur Eric AVRONSARD
Monsieur Jacky BODSON
Monsieur François CAILELT
Monsieur Hubert FAUCHERON
Monsieur Hubert LAGRIVE
Monsieur Jean Michel LEAUX
Monsieur Jean-Rémi NEVEUX
Monsieur Bruno PINGARD
Monsieur Jean Pierre RENVOY
Monsieur Christophe JOLLY

Etaient Absents excusés :

Monsieur Benoît HARBOUX, Conseiller technique à la Chambre d'Agriculture Service SUAT/UDASA.
Madame Marilyne MEZIERE, Agent Administratif à la Chambre d'Agriculture Service SUAT/UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2009
- Budget 2010
- Renouvellement des syndics
- Point sur les travaux
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, et il remercie la commune de Hannogne Saint Martin pour le prêt de la salle.

Le Président indique qu'il s'agit d'une deuxième assemblée générale, et donc les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

Rapport d'activité 2009 :

Une lecture détaillée du compte administratif 2009 est faite.
Excédent fin d'exercice est de 10.204,01 €

Aucune question n'est posée.

Budget 2010 :

Une lecture détaillée du budget 2010 est faite.
Le budget s'équilibre en fonctionnement à 22.200 €.
Le montant des cotisations ne change pas, à savoir :
Classe 1 et 2 : 9,91 € HT/Ha
Classe 3 : 1,98 € HT/Ha

Aucune question n'est posée.

Renouvellement des syndicats :

Les syndicats du groupe 2 demandent le renouvellement de leur mandat. Le groupe est composé de Messieurs :
Hubert FAUCHERON
Jean-Rémi NEVEUX
Christophe JOLLY
Jean-Pierre RENVOYE
François CAILLET

Monsieur Jean-Rémi NEVEUX, présent propose sa démission.

Le Président demande dans l'assemblée si quelqu'un souhaite intégrer le groupe des syndicats.
Monsieur DEGLAIRE Jean Marc propose sa candidature.

Le groupe 2 composé comme suit :
Hubert FAUCHERON
Jean-Marc DEGLAIRE
Christophe JOLLY
Jean-Pierre RENVOYE
François CAILLET
Est proposé au vote.

Résultat du vote :
Pour : Unanimité
Abstention : 0
Contre : 0

Bilan travaux 2009 :

Le Président demande au Conseiller de faire le point sur les travaux réalisés en 2009.

Travaux d'entretien de fossé :
– Commune de Cheveuges – St Aignant :
| 650 m de cheveuges à St Aignant
| 1.500 m Fossé de la ferme La Queue

- Commune de Connage Omicourt
 - | 1.000 m fossé dit de Rond de paquis
 - | 300 m fossé dit de Fond crapeau
 - | 300 m sous Connage

Prestation réalisée par ETA CAILLET :1.355 €

Il est signalé qu'un fossé n'a pas été entretenu jusqu'au bout sur la commune de Cheveuges. Il aurait fallu remonter jusqu'à la pâture de Monsieur AVRONSARD.
Celui-ci sera repris dans le programme d'entretien 2010.

Travaux d'entretien de la Bar et aménagement :

Les travaux sont réalisés dans le cadre du programme d'entretien mis en place en 2008.

L'intervention 2009 se situait sur les communes de Cheveuges Saint Aignan Hannogne Saint Martin.

Suite à la consultation des entreprises les travaux ont été confiés à l'entreprise BVMF pour un mont de 13.742€.

La réalisation s'est faite courant août-septembre 2009, les travaux de gestion de la végétation ont été réceptionnés. Il reste encore à l'entreprise la mise en place des boutures sur les berges érodées entre cheveuges et Saint Aignan, la prestation sera faite fin mars.

Concernant les aménagements de berge, les travaux se situent sur la commune de Saint Aignan.

La mise en place des clôtures concernent le GAEC du Mesnil pour un linéaire de 974 m soit 2.016,32 € HT.

Il est rappelé que cette prestation est finançable à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Rhin Meuse, le reste étant à la charge de l'exploitant.

Il sera donc appelé 1.008,16 € HT au gaec du Mesnil.

Les plantations qui doivent être réalisés par les pépinières HU pour un montant de 1.061,99 € TTC seront réalisées fin mars.

Cette prestation est financée à hauteur de 70% au même titre que les travaux d'entretien de la rivière par l'agence de l'eau Rhin Meuse et du Conseil Général.

Le Président demande s'il y a des remarques par rapport aux travaux 2009.

Pas de questions, ni de remarques.

- **Prévisions 2010 :**

Le Président demande si il y a des travaux d'entretien sur fossés à prévoir. Il propose un tour de table par commune.

➤ Villers sur Bar : Débroussaillage du grand fossé de la prairie et celui qui remonte le long du chemin.

Faire une demande à VNF pour effectuer un curage complémentaire du contre fossé vers Dom le Mesnil.

➤ Hannogne Saint Martin : Débroussaillage et curage du contre fossé de l'autre côté du canal.

➤ Saint Aignan : Curage fossé sous village face à l'écluse.

➤ Cheveuges : Rive gauche de la Bar entre le bois et la Bar.

➤ Chehery : Fossé dit fond crapeau, traversé de la pâture à Monsieur HENRIET.

Ce fossé a été curé il y a 2 ou 3 ans maximum, le problème étant que les animaux le traverse et dans le rebouche.

Prévision entretien de la Bar :

Le programme pluriannuel prévoit une tranche d'entretien du lit de la rivière sur 5 Kms entre Cheveuges et la limite de commune Omicourt – Chéhéry.

Ce travail d'entretien vise à traiter ponctuellement les cépées de Saules buissonnants qui entravent fortement le lit, faire une restauration des Saules têtards et couper préventivement les Aulnes malades.

Ce travail est estimé entre 8.000 et 10.000 € HT comprenant coupe et abattage.

Le plan de financement prévisionnel peut s'établir ainsi :

Agence de l'eau Rhin Meuse : 50%

Conseil Général : 20 %

ASA : 30 %

A noter que la participation du Conseil Général est indéfinie, elle sera connue à l'issue du vote du 31 mars 2010 prochain sur le budget du Conseil Général.

Le conseiller indique que des efforts sont à fournir par les riverains car il subsiste encore bon nombre de zone d'abreuvement direct non aménagé et d'important linéaire dépourvu de ripisylve.

Dans ce cadre de projet d'aménagement, les bras morts et notamment le bras de Chéhéry ont une place prépondérante pour l'atteinte au bon état écologique de la Bar.

Il serait peut être opportun de réfléchir à un programme ambitieux de restauration et d'entretien de la Bar qui permettrait de lever des fonds Européens (FEDER), organisme susceptible de débloquer le taux maximal des aides publiques.

Le Président informe, que le comité a décidé d'attendre la décision du Conseil Général pour engager ou non partiellement une tranche d'entretien sur la Bar. Cette décision sera prise à l'occasion du comité technique d'Avril lors de la visite des travaux à faire sur les fossés et autres.

Questions diverses :

Monsieur MATTON demande où en est le projet de valorisation des bras morts et principalement celui de Chéhéry.

Le Conseiller indique que la situation n'a pas changé depuis la réunion de Chéhéry en début 2009, à savoir qu'il avait été décidé de comparer ce projet avec celui de Meurthe et Moselle sur la rivière le Longeau.

Une commission s'est déplacée courant juillet 2009 afin de connaître la situation avant travaux. Il est prévu une prochaine visite à l'issue des travaux, probablement cet automne.

Le Président,

Hubert FAUCHERON